

# Bons vacances

La Ville d'Annemasse aide financièrement les familles pour faciliter le départ des jeunes de 6 à 17 ans en camps ou séjours de vacances durant l'été. Cette aide permet aux enfants et aux jeunes de bénéficier de temps de loisirs et de partir en vacances.

# Les conditions d'attribution

- › Habiter la commune d'Annemasse ;
- › Être âgé, au premier jour du séjour, de 6 ans à 17 ans révolus ;
- › Partir en séjour avec hébergement de plus de 5 jours, pendant l'été ;
- › Partir en camps ou en centres de vacances en France ou à l'étranger avec des organismes partenaires de la Ville.

La liste des partenaires



## Le montant de l'aide attribuée

L'aide peut s'étendre jusqu'à 21 jours maximum.

Les séjours peuvent avoir lieu en France ou à l'étranger.

Organisme de vacances

6/12 ans

13/17 ans

9.20€ par jour

10.80€ par jour

MJC

7.70€ par jour

Centre de la Bergue

## La procédure pour obtenir les bons vacances

Les bons vacances sont délivrés aux familles avant l'été, en se présentant au service Éducation muni :

- › D'un justificatif de domicile daté de moins de trois mois ( facture téléphone fixe,électricité, gaz, eau ou quittance de loyer issue d'un organisme HLM, d'une régie ou d'une agence immobilière) ;
- › D'une confirmation d'inscription de l'organisme de vacances ;
- › Du livret de famille.



MAIRIE D'ANNEMASSE  
BP 530  
74107 Annemasse cedex  
☎ 04 50 95 07 00

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser